

(1)

( N° 206. )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 13 JUILLET 1881.

## Création d'un ministère du commerce et de l'industrie.

(Pétition des Président et Secrétaire de la Société commerciale, industrielle et maritime d'Anvers qui a été présentée le 3 avril 1881.)

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. PELTZER.

MESSIEURS,

La Société commerciale, industrielle et maritime d'Anvers nous demande la création d'un ministère du commerce et de l'industrie. Elle fonde sa demande sur ce qu'il n'y a pas d'organe spécial, au sein du Gouvernement, pour présenter et défendre les réclamations de ces deux grandes sphères de l'activité nationale.

On peut dire que s'il n'existe pas un ministère spécial pour le commerce et l'industrie, il n'y a pas de Ministère qui soit complètement étranger à la prospérité de ces deux éléments essentiels de la richesse publique; ils réunissent leurs efforts pour les favoriser ou protéger leur libre développement.

Le Ministère des Travaux publics s'occupe des voies de communication par terre, par eau et de travaux de tous genres; le Ministère des Finances veille aux recettes de ces mêmes voies de communication et des droits qui frappent certaines industries et les produits à l'entrée du pays.

L'agriculture intéresse plus particulièrement le Ministère de l'Intérieur, et le Ministère des Affaires Étrangères s'occupe tout spécialement de nos relations extérieures; il s'y trouve une direction du commerce et des consulats

---

(1) La commission est composée de MM. GILLIEUX, *président*; JANSSENS, MEEUS, HOUTART, VAN ISEGHEM, DE HEMPTINNE, PELTZER, DE ROSSIUS et BERGÉ.

qui ne subit pas les fluctuations des chefs des divers Ministères, et qui est le mieux en situation pour éclairer le Gouvernement sur les besoins du commerce et même de l'industrie. Il se peut que tel Ministère soit encombré de besogne et qu'il y aura lieu de le fractionner dans un prochain avenir pour la facilité du service ; mais cela ne saurait avoir pour résultat de concentrer sous une seule direction tout ce qui concerne le commerce et l'industrie.

Les pétitionnaires le comprennent parfaitement, et ce qu'ils demandent surtout, c'est un organe en plus, capable de réclamer aux divers Ministères, soit des réductions de tarifs, des réductions de droits de douane, de nouveaux services maritimes, des encouragements en tous genres, des musées, le développement de l'organisation des consulats, des écoles professionnelles et autres, des lois sur les faux bilans, les protêts, etc., etc. Nous pensons que la création d'un ministère spécial, dans ces conditions, deviendrait un rouage dispendieux et de peu d'utilité.

La presse, les sociétés libres du commerce et de l'industrie, le Sénat, la Chambre des Représentants et d'autres corps constitués peuvent réclamer des divers Ministères les améliorations exigées par le commerce et l'industrie, et il nous est difficile d'admettre qu'un ministère spécial pourrait obtenir plus que ces divers organes de l'activité humaine.

A l'occasion des traités de commerce, le Ministère des Affaires Étrangères reçoit toutes les doléances du commerce et de l'industrie, et, par ses relations extérieures, nous l'avons dit plus haut, il est le mieux à même d'éclairer le Gouvernement sur leurs besoins ; nous vous proposons en conséquence de renvoyer la présente pétition à M. le Ministre des Affaires Étrangères.

*Le Rapporteur,*  
Aug. PELTZER.

*Le Président,*  
VICTOR GILLIEUX.

